

Guide aux auteurs

1- Soumission des articles

Nous invitons les auteurs désirant publier leurs articles dans « *Les Cahiers du CREAD* » à consulter les rubriques : « Instructions aux auteurs » et « Guide aux auteurs » de notre espace réservé sur la plate-forme des revues scientifiques algériennes :

<https://www.asjp.cerist.dz/en/PresentationRevue/22>

Les auteurs sont invités à soumettre en format Word leurs propositions d'articles via ASJP. Ceci peut s'effectuer en cliquant sur la rubrique [soumission d'article](#) se trouvant à droite de l'espace réservé à la revue par la plate-forme ASJP : <https://www.asjp.cerist.dz/en/PresentationRevue/22>

Si les auteurs disposent d'un nom d'utilisateur / mot de passe pour « *Les Cahiers du CREAD* » :

[Aller à la connexion](#)

Besoin d'un nom d'utilisateur / mot de passe?

[Aller à l'inscription](#)

Inscription et connexion sont nécessaires pour soumettre des articles en ligne et pour vérifier l'état des soumissions

2- Lignes directrices de l'Auteur

- Les auteurs sont invités à lire et à suivre attentivement ces recommandations,
- L'éditeur en chef a le droit de retourner les manuscrits qui ne sont pas présentés conformément à ces recommandations.

3- Processus d'évaluation des articles

Dans un premier temps, l'article est examiné en mode anonyme au niveau du comité interne de la revue qui se réunit régulièrement et intervient dans la phase de pré-évaluation. Il donne un avis d'éligibilité des articles avant tout envoi aux éditeurs associés. Si l'article n'a pas reçu un avis favorable lors de cette phase, il sera retourné à l'auteur avec une fiche comportant des commentaires et des suggestions. L'auteur peut le resoumettre en tenant compte des recommandations formulées.

Dans un deuxième temps et dans le cas où l'article est éligible à l'évaluation (style d'écriture correct, problématique bien posée, présence d'hypothèse de recherche, méthodologie explicitée,...), il sera transmis en double anonymat à l'éditeur associé du domaine de recherche en question, qui à son tour le soumettra à deux évaluateurs de son réseau, qui vont prendre en charge le papier suivant une grille d'évaluation normalisée qu'ils doivent obligatoirement renseigner. L'éditeur associé peut également évaluer l'article s'il le souhaite. Le secrétariat de la revue assure l'interface entre les auteurs des articles et les éditeurs associés.

4- Le délai d'évaluation des articles

Le délai d'évaluation qui leur est accordé est de 45 jours, mais les évaluateurs mettent en moyenne deux à trois mois pour faire parvenir au secrétariat de la revue.

5- Etat d'évaluation des articles

Lorsqu'un projet d'article recueille un avis favorable et un autre défavorable, une troisième évaluation est commandée, en tenant compte de sa provenance, nationale ou étrangère. La revue « *Les Cahiers du CREAD* » mobilise un grand nombre de référés nationaux et étrangers de haut niveau, majoritairement des professeurs des universités ou des directeurs de recherche.

6- Préparation de l'article

Afin d'accélérer le processus de publication des articles dans « *Les Cahiers du CREAD* », les auteurs sont invités à utiliser le modèle de la Revue.

Une feuille de style (modèle) est mise à la disposition des auteurs dans la rubrique « instructions aux auteurs » pour insérer leurs articles.

Les auteurs peuvent télécharger le modèle à partir de la rubrique « [instruction aux auteurs](#) » **word**

Les auteurs peuvent accéder à cet espace en se rendant sur : <https://www.asjp.cerist.dz/en/PresentationRevue/22>, puis choisir « *Les Cahiers du CREAD* » et enfin en cliquant sur « **instruction aux auteurs** » se trouvant à droite de l'écran.

7- Domaines de publication

La revue « *Les Cahiers du CREAD* » est d'une périodicité trimestrielle. Elle reçoit et publie des articles, traitant de questions relevant des domaines de l'économie et de la socio-économie appliquées, macroéconomie, relations internationales et intégration régionale, agro-économie et développement rural, firmes et économie industrielle, régulation et concurrence des industries de réseaux, économie sociale(santé, éducation, migrations, pauvreté, chômage-emploi et développement humain).

Les auteurs doivent garantir l'originalité de leurs articles (sauf sous la forme d'un résumé ou dans le cadre d'une conférence, d'une revue ou d'une thèse publiée).

Les articles soumis ne peuvent faire l'objet d'une soumission dans une autre revue.

La revue « *Les Cahiers du CREAD* » accepte uniquement les soumissions électroniques envoyées via la plate-forme ASJP. Les manuscrits doivent être transmis sous la forme d'un seul fichier Word ou en fichiers séparés.

Les auteurs peuvent consulter les anciens numéros de la revue pour prendre connaissance de la forme et le style des articles publiés.

8- La présentation technique des articles

Les articles seront soumis en un seul fichier électronique (plusieurs fichiers) en format Word

Caractère typographiques :

- **Papier dimension** : 15x22 cm
- **Mise en page** : Haut=2,5 cm. Bas=2 cm. Gauche=2 cm. Droite=2 cm. En tête=1,8cm. Pied de page=1,4cm. Relieur=0 cm.

Caractère typographiques :

- **Pour le titre de l'article** : "Palatino Linotype" **gras** taille 11, MAJUSCULE centré.
- **Pour le nom de l'auteur** "Palatino Linotype ", **gras**, taille 8, MAJUSCULE, précédé de son prénom (en minuscule), mettre 2 interlignes en dessous du titre, justifié à droite et suivi d'un astérisque renvoyant en bas de page où est insérée l'affiliation de l'auteur (des auteurs).
- **Pour l'ensemble du texte** : "Palatino Linotype" normal taille 10
- **Pour notes de bas de page** : "Palatino Linotype " normal taille 8
- **Pour les indications des sources sous un tableau** : " Palatino Linotype " italique taille 8
- **Justification du texte** : selon la langue utilisée.
- **Le texte du résumé** : commence 3 interlignes après le nom de l'auteur.

Résumés

- Les résumés ne doivent pas dépasser 15 lignes (interligne simple, caractère 10).

- Les résumés doivent impérativement être présentés dans les trois langues suivantes : arabe, anglais, français.

Mots clefs et codes JEL

- Les auteurs doivent présenter leurs articles selon les normes de la revue avec obligatoirement trois résumés en arabe, français et anglais, ainsi que les codes jet (voir : <https://www.aeaweb.org/econlit/jelCodes.php>)

Le maximum de divisions en rubriques

- Le maximum de divisions en rubriques que peut comporter un texte est de trois (3), comme le montre l'exemple suivant :

1	-	LE	CONTENU	DES	ACCORDS	DE	MARRAKECH.
		(gras, taille 9, majuscules).					
1.1.	La	question	des	tarifs	douaniers	(gras, taille 9,	minuscules, sans retrait)
1.1.1.	Les	tarifs	concernant	les	produits	industriels	(gras, taille 9, minuscules, sans retrait)
1.1.2.	Les	tarifs	concernant	les	produits	agricoles	(gras, taille 9, minuscules, sans retrait)
1.1.3.	etc...						
1.2-	La question des quotas.						
1.2.1	- etc...						
2	- LES EFFETS DES ACCORDS DE MARRAKECH SUR LES PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT.						
2.1	- etc...						
2.1.1.	etc...						
2.1.2.	etc...						

On pourra utiliser à l'intérieur de la troisième division du texte les divisions du type i), ii), iii), iv), en italique.

Paragraphes

- Retrait de 1ère ligne: positif = 0,5 cm (sauf pour les titres)

Espacement des lignes

- Simple; cependant les titres doivent être séparés du paragraphe qui les suit ou les précède de deux interlignes simples.

Références

- La référence à un auteur dans le texte ne comporte que le nom en minuscule et l'année de la publication.

Exemple

Il a été montré par différents auteurs que la désertification des zones steppiques est due principalement à l'action anthropique (Bédrani, 1995; Boukhobza, 1987).

- Les références exactes des ouvrages ou articles des auteurs se trouveront dans les références en fin d'article (cf. ci-dessous).
- Lorsqu'il y a plusieurs références du même auteur (ou groupe d'auteurs) publiées dans la même année, on devra les différencier en ajoutant une minuscule à la suite de la date (1985a), 1985b).
- Un extrait de texte d'un auteur se fait comme le montre l'exemple suivant :

Yachir (1990) notait fort justement que "mise à l'épreuve des faits, la croyance quasi-religieuse du F.M.I. dans les vertus d'une abolition immédiate et totale de tout contrôle étatique des prix, de la monnaie, du commerce et de la production s'inscrit en réalité à l'encontre de la rationalité économique"

Les notes de bas de page

- Sont numérotées de 1 à n sur tout le texte. Elles s'écrivent en caractères 8 Palatino Linotype, normal, sans retrait de la première ligne.
- Les mots en langue latine s'écrivent en italique.

Exemple : "Il était de *facto* dépassé par les événements".

Les grands tableaux

- Doivent être numérotés de 1 à n et rejetés en annexe du texte. La source doit être indiquée sous le tableau en caractères taille 8, en italique.
- On ne tracera que les lignes horizontales,
- Le titre du tableau est en caractère 9, Palatino Linotype.
- Il faut les citer comme (Tableau 1) ou comme (Tableaux 4,5 et 7).
- Chaque tableau doit être conçu de telle façon à ce qu'on puisse le comprendre sans se reporter au texte.
- Tous les tableaux doivent comporter les unités de mesure utilisées et la source des données.
- Les tableaux devront être alignés à gauche. Suivez le modèle ci-dessus. N'utilisez que des lignes de séparation horizontales. N'utilisez pas de majuscules ni de caractères gras. Si les dimensions du tableau dépassent les marges, disposez-le à l'horizontale.

Les petits tableaux

Peuvent être mis dans le texte. Ils sont numérotés de 1 à n. La source est indiquée sous le tableau en caractères format 9 et en italique.

Les graphiques

- Sont numérotés de 1 à n et insérés dans le texte. Ils doivent être réduits pour n'occuper au plus qu'une demi-page. Pour l'envoi aux Cahiers du CREAD, ils seront mis chacun dans un fichier indépendant du texte de l'article.

Le titre du graphique est en caractère 9, Palatino Linotype, gras, centré, au-dessus de la figure.

Les équations

Si l'article comporte des équations, elles doivent être écrites avec l'éditeur d'équations.

Les références bibliographiques

Sont mises en fin de texte, par ordre alphabétique et chronologique :

- Quand un auteur est référencié plus d'une fois, on commencera par la publication la plus récente.
- La présentation typographique est différente selon qu'il s'agit d'un ouvrage ou d'un article. Pour un ouvrage, le titre est écrit en italique et le reste en caractères normaux; pour un article, c'est l'inverse.
- L'année de publication se met après le nom de l'auteur. Se conformer aux exemples suivants :

Ouvrages et thèses :

- Baudrillard J, (1992). «*Pour une critique de l'économie politique du signe*». Ed. Gallimard, Paris.
- Rekis D, (1996). «*L'intervention de l'Etat dans l'agriculture. Exemple du Fonds National pour le Développement de l'Agriculture*». Thèse d'ingénieur, INA, Alger.

Articles :

- Chehat F, (1988). «Intensification agricole et dynamique des industries alimentaires». In *Les Cahiers du CREAD*, n° 14, 2^e trimestre 1988. Alger.

Contribution à un ouvrage :

- Bédrani S, (1995). «Les politiques de l'Etat envers les populations pauvres en Algérie». In *Les politiques alimentaires en Afrique du Nord*, Ed. Karthala, Paris. (Sous la direction de M. Padilla, F. Delpeuch, G. Le Bihan, B. Maire).

Documents divers :

Ministère de l'Agriculture, (1982). Conférence pour le Développement de l'Agriculture. Document photocopié, Alger.

Préparation de l'article original pour impression :

- Si vous avez réalisé des figures en utilisant un logiciel enregistrez-les en utilisant un fichier à part et précisez le programme utilisé.
- Eventuellement, assurez-vous que la version que vous envoyez est la définitive et qu'elle concorde exactement avec le texte qui l'accompagne.

Langue

Le texte pourra être rédigé en arabe, en anglais ou en français. Vérifiez avec le correcteur d'orthographe du traitement de texte utilisé qu'il n'y ait aucune faute. Si la langue dans laquelle est rédigé le texte n'est pas votre langue usuelle, faites-le réviser par un expert avant de le présenter.

9- Politique de plagiat

Le plagiat, sous toutes ses formes, constitue un comportement contraire à l'éthique de la revue. Aucun manquement à cette règle n'est toléré. Aucun autre article de l'auteur, reconnu pour plagiat, ne sera accepté par notre revue

10- Éthique

- La Revue « *Les Cahiers du CREAD* » s'engage à respecter les normes les plus élevées en matière d'éthique de la publication [Charte d'éthique et déontologique de la revue les Cahiers du CREAD](#).

Tous les auteurs soumettant des articles à la revue « *Les Cahiers du CREAD* » pour publication en tant qu'articles originaux attestent que les œuvres soumises représentent les contributions de leurs auteurs et n'ont pas été copiées ou plagiées en totalité ou en partie d'autres œuvres. Les auteurs reconnaissent avoir divulgué tous les conflits d'intérêts réels ou potentiels avec leur travail ou les avantages partiels qui y sont associés : télécharger [la lettre de transfert de Copyright Word](#) à travers le lien [guide aux auteurs](#) sur le site du Cread.

11- Frais et charges

- Il n'y a pas de frais ni de charges de publication dans la revue « *Les Cahiers du CREAD* ».
 - Lorsqu'un article est accepté, les droits d'auteur sont automatiquement transférés à la revue Les Cahiers du CREAD
 - Les droits d'auteur de tous les articles publiés dans cette revue sont conservés par les auteurs respectifs conformément à la loi en vigueur.
- « *Les Cahiers du CREAD* » bénéficie de : ISSN/ 1012-0009, EISSN : 2437-0568, dépôt légal : 113297

12-Liste de vérification de la préparation de la soumission

Dans le cadre du processus de soumission, les auteurs sont tenus de marquer la conformité de leur soumission avec tous les éléments suivants, et les soumissions peuvent être retournées aux auteurs qui ne respectent pas ces directives.

- La soumission n'a pas été publiée auparavant, et elle n'est pas non plus soumise à une autre revue (ou une explication a été fournie dans les commentaires à l'éditeur).
- Le fichier de soumission est au format de fichier document Word
- Le texte respecte les exigences stylistiques et bibliographiques énoncées dans **le point n° 8 : présentation technique de l'article.**

13- Copyright

- Toutes les matières contenues sur ce site sont protégées par copyright et ne peuvent être reproduites. Par conséquent, les individus peuvent visualiser, télécharger, imprimer ou enregistrer le contenu la revue à des fins de recherche, d'enseignement et / ou d'étude privée.
- L'éditeur détient les droits d'auteur sur tous les documents publiés de la revue « *Les Cahiers du CREAD* »
- Les instructions suivantes s'appliquent aux utilisateurs individuels:
- Les personnes peuvent consulter, télécharger, imprimer ou sauvegarder le contenu de la revue à des fins de recherche, d'enseignement et / ou d'étude privée.
- Les numéros de compte des clients ou des membres sont fournis à des particuliers pour leur usage personnel seulement. Les individus ne peuvent pas partager leur nom d'utilisateur ou mot de passe sans la permission de l'éditeur.
- Toute utilisation et / ou copies de la revue « *Les Cahiers du CREAD* » en totalité ou en partie, doit inclure la citation bibliographique habituelle, y compris l'attribution de l'auteur, la date, le titre de l'article, le nom de la revue et son adresse web (<http://www.cread.dz/index.php/publications-ressources/les-cahiers-du-cread/>).

14- Exclusion de garantie

- La revue en ligne est en cours de développement et des modifications peuvent être apportées à ces publications à tout moment.

CHARTE D'ETHIQUE ET DEONTOLOGIQUE

De la revue *les cahiers du cread*

Cette Charte précise les règles applicables à la publication des articles soumis à la revue *les cahiers du cread*, en conformité avec la Charte d'Ethique et de Déontologie Universitaire du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

1. Cette Charte a pour objet :

- de protéger les auteurs qui présentent un projet de publication ;
- de préserver et de promouvoir l'autonomie de la recherche à travers l'observation des règles d'éthique ;
- de protéger et promouvoir la liberté d'expression scientifique dans le respect des droits des personnes et des institutions ;
- d'améliorer la qualité, la légitimité et la crédibilité des travaux scientifiques dans les domaines relevant de notre ligne éditoriale
- de faire de l'éthique, une partie intégrante des travaux et des méthodes d'investigation afin de contribuer au progrès de la connaissance scientifique d'une manière générale.

Ces règles ne sont pas suffisantes en soi. Chaque auteur doit faire preuve d'un certain équilibre dans la résolution des problèmes auxquels il est confronté dans ses travaux de recherche, d'études ou de réflexions.

2. Les principes de base

Cinq principes éthiques, qui sont à la base de la recherche en sciences sociales, guident tout le processus de publication des projets d'article soumis à la revue *les cahiers du cread* :

- a. **Le progrès scientifique** : tout article doit s'inscrire dans le sens du progrès de la recherche, avec une capitalisation des publications pertinentes et récentes dans le domaine étudié, en particulier dans notre revue.
- b. **L'intérêt collectif** : tout projet de publication est destiné à contribuer à accroître la connaissance scientifique collective et à élever le bien être collectif de la société.
- c. **La rigueur méthodologique** : toute connaissance produite en sciences sociales est perfectible. Aussi l'acceptation de la critique constructive est indispensable.
- d. **Le respect de la confidentialité et de l'anonymat** : toute information collectée doit être utilisée dans le respect de l'anonymat des tiers.
- e. **Le sens de la responsabilité** : toute publication doit être juste, transparente et honnête. Aucune appropriation des travaux d'autrui n'est acceptable.

Caractéristiques générales de la revue *les cahiers du cread*.

3. Notre revue *les cahiers du cread* est une publication :
- **Interdisciplinaire:** échanges entre les disciplines de sciences humaines et sociales, avec une place importante aux thématiques relevant des domaines d'activités fixés par les textes règlementaires portant création et organisation du CREAD.
 - **Fondée sur une exigence scientifique élevée:** ceci se traduit dans le processus de sélection des articles.
 - **Trilingue:** pour assurer une diffusion des travaux scientifiques en arabe, en français et en anglais.

Processus de sélection des articles.

4. La revue *les cahiers du cread* ne publie que des articles originaux. Les auteurs s'engagent à ne pas soumettre leur article simultanément à d'autres revues. Notre revue s'interdit de publier tout article déjà publié, même avec transfert de « copyright ».
5. Sur réception des articles, un accusé de réception est envoyé à l'auteur de manière instantanée, avec un numéro d'ordre. Le Comité de Rédaction examine attentivement toute proposition d'article pour juger de son adéquation avec la **ligne éditoriale**, arrêtée par le Conseil Scientifique.
6. Les membres du comité de rédaction décident sur l'évaluabilité de la proposition de publication, lors des réunions mensuelles.
7. Cette évaluabilité repose sur cinq critères : la conformité à notre ligne éditoriale, l'originalité, l'absence de plagiat, la rigueur méthodologique, l'existence de références bibliographiques à jour.
8. Dans le cas d'une non-évaluabilité, le comité de rédaction peut suggérer des modifications souhaitées pour une nouvelle soumission de l'article.
9. Dans le cas d'une acceptation, l'article est soumis à une évaluation en double aveugle par deux évaluateurs scientifiques distincts ignorant l'identité de l'auteur de l'article (double-blind review). Ces évaluateurs sont choisis en fonction de leurs expertises dans le domaine).
10. La revue *les cahiers du cread*, s'engage à éviter tout conflit d'intérêt entre les auteurs, les évaluateurs et les membres du comité de rédaction, du comité de lecture et du conseil scientifique.
11. De cette manière, le comité de rédaction écartera de l'évaluation d'un texte toute personne jugée trop « proche » de l'auteur (membre du même centre de recherche, du même collectif de chercheurs, collaborateurs réguliers, etc.). Les rapports d'évaluation sont reçus par le secrétariat de la revue qui assure la coordination entre les parties, auteurs, évaluateurs et le comité de rédaction.
12. En cas de non convergence des avis des deux évaluateurs désignés, l'article sera soumis à un troisième évaluateur, désigné dans les mêmes conditions que les deux premiers.

13. Les articles soumis seront évalués sur leur congruence avec la politique éditoriale de la revue. Ils peuvent utiliser différentes méthodes ou approches, peuvent aborder des questions théoriques et/ou méthodologiques, mais doivent apporter une contribution consistante au plan théorique, méthodologique ou empirique.
14. Le rejet de publication fait l'objet d'une notification à l'auteur de la proposition. Ce dernier peut réintroduire le même article amélioré ou introduire un nouvel article, qui subira le processus initial.
15. Les évaluateurs proposent l'une des notifications suivantes, suivant la grille d'évaluation, adoptée par le Conseil Scientifique du CREAD.
 - Texte publiable en l'état
 - Texte publiable avec révisions majeures
 - Texte publiable avec révisions mineures
 - Texte non publiable
16. La décision d'acceptation finale, de modification ou de rejet de l'article est prononcée par le Comité de Rédaction. Elle est notifiée aux auteurs avec les mentions appropriées. Dans le cas où des modifications sont demandées, les auteurs ont un bref délai pour procéder aux corrections. Dans ce cas, la nouvelle version est de nouveau envoyée aux premiers évaluateurs pour apprécier les correctifs apportés. Une fois, la révision admise par les évaluateurs, l'article est réputée « publiable ».
17. Avant la publication, l'auteur est destinataire de l'épreuve finale, mise en forme, selon le format de notre publication. L'auteur doit donner son accord pour publication de la version finale, sous huitaine. Faute de réponse, l'article est transmis pour publication.

Conflits d'intérêts

18. Les principes d'une double évaluation anonyme reposent sur l'objectivité et l'impartialité. Tout évaluateur qui a un « intérêt engagé » dans le projet d'article qui lui est soumis ne doit en aucune façon diffuser ou utiliser les données ou informations produites pour ses besoins propres. Dans le cas d'un conflit d'intérêt manifeste, il doit décliner l'évaluation de l'article en question.

Droits d'auteurs

19. Pour les travaux d'étudiants tirés d'un mémoire ou d'une thèse ou des travaux de jeunes chercheurs, signés avec d'autres auteurs, l'étudiant est le premier auteur de l'article proposé à la publication.
20. La propriété intellectuelle et les droits d'auteur sur le contenu original de tous les articles demeure à leurs auteurs.

21. Ceux-ci cèdent, en contrepartie de la publication dans la revue *les cahiers du cread*, une licence exclusive de première publication donnant droit à la revue de produire et diffuser, regroupé à d'autres articles ou individuellement et sur tous médias.
22. Toute reproduction complète ou partielle de l'article doit être *préalablement autorisée* par la revue, autorisation qui ne sera pas indûment refusée. Référence doit être donnée quant au titre de l'article, le ou les auteurs, la revue, la date et le lieu de publication. La revue se réserve le droit d'imposer des droits de reproduction.

Originalité des contenus - plagiat

23. Le plagiat, sous toutes ses formes, constitue un comportement contraire à l'éthique de la revue. Aucun manquement à cette règle n'est toléré. Aucun autre article de l'auteur, reconnu pour plagiat, ne sera accepté par notre revue.

Politique de confidentialité

24. Les noms des auteurs, des évaluateurs et des collaborateurs, ceux de leurs organisations ou de leurs attaches institutionnelles, que la revue peut recueillir dans ses opérations, demeurent confidentiels et ne seront utilisés à aucune fin commerciale ou publique autres que la signature des articles publiés.
25. La revue pourra utiliser pour elle-même les listes ainsi compilées pour solliciter des articles, des collaborations ou des contributions, notamment par l'envoi occasionnel de courriers électroniques. Elle expédiera aussi périodiquement des avis de parutions. Toute personne le désirant pourra se faire radier de ces listes, par simple demande à cet effet.

A l'éditeur de la revue **Les Cahiers du CREAD**

TRANSFERT DE COPYRIGHT

Les auteurs par ordre de parution dans l'article

Nom et prénom du premier auteur :

Nom et prénom du deuxième auteur :

Nom et prénom du troisième auteur :

Titre de l'article :
.....

Nom de l'auteur correspondant :

Affiliation :

Email :

L'auteur (Les auteurs) a (ont) déclare sur l'honneur que le manuscrit soumis est son (leur) propre travail original et non du plagiat.

L'auteur (Les auteurs) a (ont) contribué au travail et assument la responsabilité publique du travail publié.

L'auteur (Les auteurs) a (ont) vu et approuvé le manuscrit tel que soumis.

Je / Nous confirme (ons) en outre que cet article n'a pas été publié et qu'il n'est pas envisagé de le publier ailleurs.

Les droits d'auteur de cet article sont transférés au **Cahiers du Cread** qui dispose ainsi du droit de publier l'œuvre en totalité ou en partie dans toutes formes de médias, dès que l'article est accepté pour publication afin que les deux parties puissent être protégées des conséquences de l'utilisation non autorisée.

Le transfert du droit d'auteur couvre le droit exclusif de reproduire et de distribuer l'article, y compris les réimpressions, traductions, reproductions photographiques, microformes, formulaires électroniques (hors ligne, en ligne) ou toute autre reproduction de nature similaire.

L'auteur (Les auteurs) garantit (issent) qu'il (ils) a (ont) le plein pouvoir de faire cette concession et que l'article ne contient aucune matière illégale ou qui empiète sur le droit à la vie privée ou enfreint tout droit de propriété.

Ce formulaire doit être signé par l'auteur correspondant et doit être reçu par **Les Cahiers du CREAD** avant que le traitement du manuscrit pour la publication puisse être complété. **Tous les autres auteurs, ayant contribué à cet article, s'il y a lieu, doivent être en copie d'envoi du mail contenant cette déclaration, par l'auteur correspondant.**

Par la présente, je garantis que je suis le seul propriétaire (ou agent autorisé du (des) propriétaire (s) du droit d'auteur).

Signature Auteur correspondant

Date

Prière de télécharger une copie numérisée de cette lettre, et la faire retourner (l'envoyer) par mail avec signature numérisée.